



Counter

Balance

Réformer
la Banque
européenne
d'investissement

Terrain miné : L'implication de la BEI dans le projet minier de Tenke-Fungurume en RDC

Synthèse

Août 2008

« Counter Balance : Réformer la Banque européenne d'investissement » vise à faire de la BEI une institution ouverte et progressiste, contribuant à la réalisation des objectifs européens en matière de développement et au développement durable, et renforçant le pouvoir des personnes affectées par les projets qu'elle finance. Cette nouvelle campagne est soutenue par:



Par:

Prince Kumwamba – ACIDH

Anne-Sophie Simpère – Les Amis de la Terre

Contact:

Les Amis de la Terre

Anne-Sophie Simpère

Tel.: +33 1 48 51 18 98

as.simpere@amisdelaterre.org

ACIDH (Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains)

Prince Kumwamba

Tél.: 00 243 9 970 25 331 or 00 243 9 710 8022

E-Mail: acidhrdc@ic-lubum.cd



Introduction

Le 17 juillet 2007, le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement (BEI), la banque publique de l'Union européenne, décidait d'approuver un prêt de 100 millions d'euros pour le projet Tenke Fugurume Mining SARL (TFM) en République Démocratique du Congo (RDC). C'est le premier projet financé par la banque dans cet Etat depuis la fin de la guerre.

Auparavant, plusieurs ONG ont tenté d'interpeller la BEI pour lui demander de suspendre sa décision, afin d'examiner les nombreux problèmes liés au projet, et notamment :

- Les graves problèmes de transparence et de corruption entourant la signature du contrat de concession de TFM ;
- Les impacts du projet en terme de développement ;
- Les impacts sociaux et environnementaux du projet.

La BEI a malgré tout décidé d'approuver le prêt. Ce rapport présente de manière documentée la situation du projet Tenke Fungurume.

Le projet Tenke est fondé sur un contrat minier opaque, faisant l'objet de lourds soupçons de corruption. Cette situation était déjà largement connue quand la BEI a décidé d'approuver le prêt pour ce projet. En outre, ce projet ne bénéficiera pas au Congo. L'exploitation a commencé sur le terrain, et elle révèle d'ores et déjà de graves problèmes dont les populations locales sont les principales victimes.

Dans la région ACP, la BEI agit sur mandat des accords de Cotonou, qui affichent comme objectifs « la réduction de la pauvreté » et « la promotion du développement durable ». Le financement de la mine de Tenke ne répond à aucun de ces objectifs.



Jeune garçon au Katanga, portant sa soeur

1. Contexte

La RDC est l'un des plus riches pays au monde en terme de ressources minérales (or, diamants, cuivre ou cobalt). Depuis l'indépendance en 1960, le pays est également caractérisé par une histoire récente très violente et une grave instabilité politique: dictature de Mobutu jusqu'en 1997, suivie par deux guerres sanglantes à l'issue desquelles Joseph Kabila accède au pouvoir en 2006. Le pays est dans une situation très difficile: enrichissement personnel des hommes politiques, grande pauvreté de la population, infrastructures et services défaillants, tandis que les conflits se poursuivent dans certaines parties du pays.

Tenke Fungurume est l'un des plus riches gisements de cuivre et de cobalt vierge au monde. Dans le cadre de la privatisation de l'industrie minière congolaise dans les années 90, la Gécamines, société d'Etat, a créé avec le groupe suédois Lundin¹ une entreprise commune, Tenke Fungurume Mining SARL (TFM)², pour l'exploitation du gisement (convention signée en 1996). Un second contrat sera signé en 2005 entre TFM et le gouvernement de transition congolais. Il inclut un nouveau partenaire aux cotés de la Gécamines et de Lundin Holding: le géant minier américain Phelps Dodge (qui fusionne en 2007 avec Freeport McMoRan).

Le 17 juillet 2007, la BEI est le premier bailleur public à accepter de financer projet TFM, en lui accordant un prêt de 100 millions d'euros. Ce soutien sera suivi par celui de l'agence de crédit aux exportations américaine, l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) en août 2007, puis celui de la Banque Africaine de Développement (BAD) en octobre.

La construction des infrastructures minières a commencé au début de l'année 2007 et sera achevée selon les prévisions en 2008. L'exploitation minière au mont Kwatebala débiterait en 2008.

2. Opacité et risques de corruption

De nombreux témoignages et des zones d'ombres jettent de très sérieux soupçons de corruption sur le contrat TFM. En outre, la RDC est caractérisée par un climat de corruption: contexte guerre ou de transition, Etat affaibli, administration défaillante et sous-payée... En 2006, le pays est classée 156ème sur 163 dans le classement mondial de la corruption de Transparency International. Plusieurs commissions d'enquêtes³ et témoignages dénoncent la corruption qui entoure la conclusion des contrats miniers congolais. A l'époque des tractations avec TFM, la Gécamines est très affaiblie (chute du cours des métaux, accidents, mauvaise gestion) ; elle manque d'expertise et voit les responsables politiques largement intervenir dans les négociations.

Le rapport *Risky Business, the Lundin Group's involvement in the Tenke Fungurume Mining project in the DRC*⁴ révèle de nombreuses anomalies lors de la conclusion du contrat de TFM. Ainsi, en 1996, le Président de la Gécamines aurait choisi de sélectionner le groupe Lundin avant même la fin des délibérations du Conseil d'adjudication chargé d'examiner les propositions des cinq entreprises qui étaient encore en compétition pour l'appel d'offre⁵. En outre, Adolf Lundin admet avoir proposé à Mobutu, lors d'une rencontre dans sa résidence du sud de la France en 1996, de financer sa prochaine campagne électorale⁶. Enfin, Le rapport de la Commission Lutundula rapporte qu'en 1997, Lundin Holdings a payé un premier versement de 50 millions de dollars au titre de pas de porte tel que prévu dans son accord avec la Gécamines, mais que la moitié de cette somme aurait été versée sur le compte de la société Comiex Limited, au Rwanda. Cette société appartient en partie au président Kabila, qui vient de prendre le pouvoir.

En 2004, alors que la Banque mondiale est en train de sélectionner des consultants pour examiner les contrats, le gouvernement de transition congolais entame la renégociation du contrat Tenke dans la plus grande opacité et signe à la hâte la convention amendée de 2005.

3 Notamment la Commission Lutundula, une Commission spéciale de l'Assemblée Nationale créée en 2004 dans le cadre des accords de paix de Prétoria, pour examiner les contrats miniers signés entre 1996 et 2003. Présidée par Christophe Lutundula, la Commission termine une première partie de son rapport en juin 2005 (la deuxième ne sera jamais réalisée), mais ses conclusions ne seront jamais débattues par le Parlement congolais. Le rapport est néanmoins publié en ligne par une source anonyme: <http://www.freewebs.com/congo-kinshasa/>

4 IPIS et Swedwatch, *Risky Business. The Lundin Group's involvement in the Tenke Fungurume Mining Project in the Democratic Republic of Congo*, Février 2008

5 Les cinq entreprises en question étaient: Anglo American Corporation of South Africa Ltd, Gencor – BHP, La Source Compagnie Minière, ISCOR Ltd et Lundin Holding.

6 Voir l'ouvrage de Eriksson R, Adolf H Lundin: *Med olja i ådrorna och guld i blick*, Stockholm 2003. Le titre a été traduit en anglais par No Guts No Glory: A Portrait of Sweden's Oil and Mining Entrepreneur.

1 Groupe LUNDIN HOLDINGS LIMITED, Société de droit bermudien, ayant son siège social à Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton HM12 (Bermudes)

2 Information sur la Direction de Tenke Mining Group en ligne: <http://www.tenke.com/s/DirectorsAndOfficers.asp>

3. Un projet qui ne bénéficiera pas à l'Etat congolais



Familles déplacées de Mulumbu à Mpala. Elles étaient toujours sans domicile en Octobre 2007, attendant que TFM leur construisent leurs nouvelles maisons

Des contrats défavorables à l'Etat congolais

Si la BEI justifie son soutien au contrat de TFM en expliquant que « *La RDC a absolument besoin de cet investissement et des recettes budgétaires qu'il générera.* »⁷, elle oublie de prendre en compte le fait que dans un tel climat de corruption, ce ne sont pas les intérêts de l'Etat qui ont été défendus lors de la conclusion de l'affaire.

La Convention de Création en 1996 est signée alors que la Gécamines, versant public du consortium, est dans une situation désastreuse et qu'elle manque cruellement d'expérience en matière de négociation face à de puissantes multinationales, et aux côtés d'hommes politiques qui cherchent avant tout à s'enrichir.

A partir de 2003, plusieurs rapports se sont penchés sur les termes des contrats miniers. Ils concluent tous que les accords conclus par la Gécamines contiennent de nombreuses anomalies, qui sont toutes au détriment de la Gécamines, y compris dans le cas du contrat TFM: cessation de réserves beaucoup trop importantes, et avantages fiscaux indus notamment⁸.

La Convention amendée de 2005 est pourtant négociée dans la même opacité que la précédente. Elle aboutit notamment à la réduction de la part de la Gécamines de 45% à 17,5% et à la réduction de la prime de cession de 250 millions de dollars à 100 millions de dollars (incluant les 50 millions de dollars déjà payés en 1997). Il convient de noter qu'entre 2001 et 2006, le prix du cuivre a quadruplé. Ainsi, **alors que les prix des matières premières grimpent en flèche, la Gécamines voit sa part dans le très riche gisement de Tenke Fungurume drastiquement réduite.**

Dès 2005, Craig Andrews⁹, expert du secteur minier à la Banque mondiale, estime dans un memorandum que les contrats amendés par la RDC¹⁰ sont très négatifs pour le pays.

Face à la pression de la société civile et de l'opinion publique, le gouvernement congolais lance une révision des contrats miniers par une Commission interministérielle, qui commence ses travaux en juin 2007. Le rapport de la Commission a été gardé secret très longtemps par le gouvernement, et quand il est finalement publié en mars 2008, il indique que tous les contrats sont à renégocier, y compris le contrat de Tenke dans lequel la Commission a relevé une liste d'irrégularités.

Mais la suite du processus est encore incertaine, et la société civile craint que le gouvernement ne subisse des pressions, des tentatives de corruption, et qu'il soit tenté d'expédier la renégociation pour rassurer les investisseurs. Or seule une procédure ouverte et transparente, impliquant des experts indépendants et des représentants de la société civile, permettrait au Congo de se voir attribuer une part équitable des profits liés à l'exploitation de ses ressources.

Fraudes sur le terrain

L'enquête sur le terrain d'ACIDH montre que selon des sources villageoises concordantes, l'entreprise exploite déjà les minerais. La concession contiendrait en effet d'autres matières précieuses, comme l'or, qui ne nécessitent pas de recourir à des méthodes industrielles d'extraction. En outre, la société saisit de grandes quantités de minerais extraits clandestinement par des mineurs artisanaux. Selon les témoignages recueillis, ces minerais seraient exportés sans être déclarés. Cette pratique courante en RDC prive l'Etat d'importantes recettes fiscales.

7 Source: site de la BEI, <http://www.bei.org/projects/news/tenke-fungurume-mining-project,-democratic-republic-of-congo-drc.htm>

8 Source: rapport IMC. Il n'a pas été rendu public, mais les chercheurs de l'IPIIS ont pu y avoir accès dans le cadre de leur enquête

9 World Bank Office Memorandum, Contracts between Gecamines and private companies, 8 September 2005, §3.

10 Deux autres contrats ont été confirmés à côté de celui de TFM

4. Un projet qui ne profite pas aux communautés locales

Un processus de consultation des populations biaisé

Conformément à ses obligations légales, TFM a entrepris une série de consultation des communautés avant le début du projet. Deux graves faiblesses limitent l'efficacité du processus:

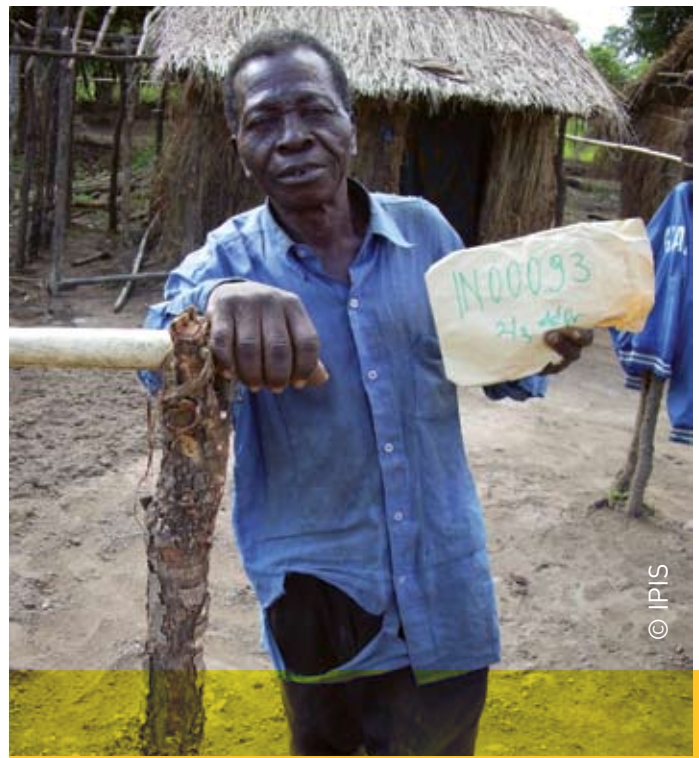
- D'une part, l'entreprise a mené les consultations sur la base de documents¹¹ écrits en français, à une population majoritairement illettrée et qui parle le Swahili.
- D'autre part, ACIDH signale que les rencontres, malgré leur grand nombre, ne laissaient pas le temps nécessaire aux participants pour analyser et comprendre les questions discutées, et surtout pour formuler leurs critiques. Le déséquilibre dans les temps d'échanges entre les parties (TFM et les communautés) biaise les résultats de cette consultation.

Il n'est pas possible de parler dans ces conditions d'une consultation préalable informée, et encore moins d'un consentement libre, préalable et éclairé, tel que recommandé par la Revue des industries extractives¹².

La violation des droits des populations déplacées

Dans son étude d'impacts environnementaux et sociaux, TFM explique qu'en matière de déplacements de populations, elle se basera sur les directives des principes d'Equateur, et qu'elle fera en sorte « que la situation des personnes affectées ne s'en trouve pas détériorée et, de préférence, qu'elle s'améliore des suites du projet. »¹³

Dans le cadre du projet Tenke, la population de Mulumbu devait être déplacée vers le site de Mpala. En octobre 2007, les chercheurs d'ACIDH ont constaté que les populations avaient été déplacées avant que les travaux de construction de leurs habitations d'accueil n'aient commencé sur le nouveau site. De ce fait, les familles déplacées se retrouvent sans domiciles, et contraintes



Un homme déplacé montre une enveloppe qui contient les documents de désappropriation et compensation

de dormir sous des bâches. En outre, pour la population qui était déjà présente sur le site de Mpala, l'arrivée des personnes déplacée est une violation de leurs droits, et ils refusent leur installation.

Dans un pays qui sort de dix ans de guerre civile, il est dangereux et peu responsable d'aviver des tensions entre communautés voisines.

Dans son Manuel des pratiques environnementales et sociales, la BEI a pourtant développé des lignes directrices sur les mouvements et réinstallations de population. La violation de ces principes est d'autant plus décredibilisante pour la BEI que la société civile, avant même l'approbation du projet par la BEI, avait interpellé la banque pour lui signaler les problèmes qui risquaient de se poser¹⁴.

11 Les documents en question sont l'Etude d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES), le Plan d'étude et de Gestion du projet Minier (PGM) et le Plan d'Atténuation et de Réhabilitation (PAR).

12 L'Extractive Industries Review (EIR) ou Revue des industries extractives est une étude approfondie du secteur de l'extraction commanditée par la Banque mondiale, et qui a abouti à des recommandations clés pour que les projets d'extraction puissent avoir des retombées positives. Référence internationale (du fait de consultations multiseCTORIELLES et dans plusieurs régions du monde), l'EIR a donné lieu au rapport final «Striking a Better Balance» en décembre 2003, qui analyse la situation, fait ressortir les principaux problèmes pour proposer des recommandations.

13 Evaluation des impacts environnementaux et sociaux, sommaire exécutif, p.45

14 Courrier des Amis de la Terre du 13 juillet 2007, co-signé par Bretton Woods Project, CEE Bankwatch, CRBM et urgewald, et adressé à M.Torsten Gersfelt, vice-Président de la BEI en charge de la région ACP et à tout le Conseil d'administration



Ces vieux camions sont souvent les seuls moyens de transport entre les villages du Katanga

Un emploi précaire, illégal et source de conflit

La BEI présente régulièrement les projets financés comme des opportunités pour les pays d'accueil en terme de création d'emploi. Cependant, sur le terrain, le début de mise en œuvre du projet révèle que si des emplois sont créés, des normes fondamentales du droit du travail sont bafouées. En outre, le processus de recrutement pose déjà des problèmes sérieux dans la région.

Ainsi, l'enquête d'ACIDH révèle que les horaires légaux de travail sont largement dépassés et aucune heure supplémentaire n'est payée. Dans le cas de certains sous-traitants de TFM, les ouvriers travaillent six à sept jours sur sept. Dans ces entreprises sous-traitantes, les ouvriers n'ont pas le droit de se syndiquer, alors qu'il s'agit de l'un des quatre droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail, que la BEI dit faire respecter dans les projets qu'elle finance.

Quand les chercheurs d'ACIDH ont mené leur étude, TFM annonçait avoir créé directement 1000 emplois. Cependant, seuls 28 travailleurs étaient déclarés auprès de la Division Provinciale du travail et de l'emploi. Il semblerait donc que les travailleurs embauchés ne sont donc pas déclarés auprès de l'administration. Deux conséquences à cette situation: l'Etat ne perçoit pas l'impôt sur les revenus, et les travailleurs non-déclarés sont dans une situation de grande insécurité sociale, pouvant être licenciés à tout moment sans bénéficier d'aucune protection légale.

Les entrepreneurs sembleraient utiliser la situation pour baisser les salaires et employer des journaliers sans contrat de travail, ce qui attise les tensions entre travailleurs autochtones et non autochtones en compétition pour les emplois. Pourtant, lors des consultations populaires déterminantes à l'exécution de la première phase du projet TFM, l'entreprise avait promis d'embaucher la main d'œuvre locale¹⁵. Bien qu'informées de la situation, les autorités n'imposent pas le respect de la loi.

Conséquence de ces tensions, le 14 janvier 2008, plus de 5000 habitants de Fungurume¹⁶ ont manifesté dans la violence contre l'entreprise TFM et ses sous-traitantes, qu'elles accusent de ne pas donner d'emploi à la population locale et de ne pas mettre en œuvre le plan de développement communautaire.

Le départ forcé des mineurs artisanaux

Avant la cession de la concession Tenke, le secteur minier artisanal florissait sur le gisement. Aujourd'hui, toute exploitation artisanale est interdite sur le site: des centaines de mineurs artisanaux ont ainsi perdu leur moyen de subsistance. Leur départ s'est fait dans la violence, des équipes mixtes de gardes industriels, et de membres de la police nationale congolaise menant de véritables « chasses aux creuseurs ». ACIDH dénonce les graves violations des droits humains qui se sont alors produites à ce moment là, y compris des meurtres¹⁷.

Un développement communautaire qui ne profite qu'à une minorité et attise les tensions

L'une des raisons de la manifestation de janvier 2008 contre le projet Tenke tient à la déception de la population qui ne voit pas les réalisations sociales prévues dans le plan de développement communautaire de TFM se produire.

15 Voir « le deuxième document aux fins de commentaires », mai 2006 phase de cadrage de l'EIES, p.8 relatif à la création d'emplois et aux retombées positives du projet TFM.

16 Estimation donnée par le chef de cité de Fungurume lors d'un entretien téléphonique réalisé le 18 janvier 2008 vers 14 heures avec ACIDH sur le nombre des manifestants.

17 Voir pages 23-24 du rapport complet

La mise en œuvre des programmes par TFM ne tient pas compte de la situation locale, des besoins réels des communautés, ou de la pérennisation nécessaire de telles entreprises. La population n'a pas la possibilité de déterminer le rang de priorité des projets ou les modalités de leur mise en œuvre. TFM les mène sans processus participatif, ce qui aboutit à des projets mal adaptés et non appropriés pour les communautés, dont les impacts positifs sont au final insignifiants. Le ressentiment contre l'entreprise est très fort, comme l'illustre la manifestation du mois de janvier 2008.

Ainsi, selon l'enquête réalisée par ACIDH¹⁸ :

- En matière d'**accès à l'eau**, seuls dix puits sur quarante-deux ont été forés, avec des horaires d'ouverture très limités: de 8h à 10h puis de 15h à 18h. Les villageois sont donc amenés à faire des files d'attentes interminables pour se procurer un bidon de 20 litres d'eau par jour. Beaucoup y renoncent ;
- Aucun progrès n'a été constaté dans l'**accès aux soins médicaux** ;
- Concernant l'**accès à l'électricité**, le projet Tenke va utiliser une électricité déjà rare: la population locale risque donc de voir sa situation se détériorer ;
- En matière d'**éducation**, deux écoles ont été construites, ce qui reste largement insuffisant. L'entreprise est obligée de recourir à un système de jetons, qui donnent le droit à l'inscription, et qui ne sont distribués qu'aux premières familles qui se présentent.



Centre de santé de référence de Fungurume, dans lequel certains patients sont traités à même le sol.

Par ailleurs, TFM, en partenariat avec l'ONG Pact Congo qu'elle finance, a mis en place un projet de briqueteries communautaires. Ce projet souffre là encore d'un manque d'analyse de long terme. Car outre le fait que le nombre d'emploi créé reste très limité, la viabilité du projet est douteuse étant donné que TFM est le seul client. Enfin, la cuisson des briques demande du bois, qui pourrait conduire à terme à une déforestation accrue dans la région.

18 Novembre 2007

5. Conclusions

La BEI a financé le projet Tenke Fungurume au mépris de ses propres déclarations et en toute connaissance de cause

En s'engageant dans ce projet, au-delà des fonds apportés, la BEI lui a accordé son soutien politique à ce projet. La BEI a un effet catalyseur pour d'autres investisseurs. **Elle porte donc une importante responsabilité et doit en tenir compte dans le choix de ses projets.**

La BEI affirme aujourd'hui qu'elle soutient l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (EITI)¹⁹, mais elle a accordé un prêt de 100 millions d'euros au projet TFM, très fortement soupçonné d'illégalité et de corruption, alors même que le contrat de l'entrepreneur était en train d'être revu par la Commission interministérielle de revalidation des contrats. La BEI se contente de soumettre le décaissement du prêt au bouclage du montage financier du projet et à la réception d'une lettre de non-objection du gouvernement congolais. Ledit gouvernement ayant déjà été à l'origine de la signature des accords incriminés, très défavorables à l'Etat congolais, il est difficile de considérer que son feu vert garantit un partage équitable des ressources pour le peuple congolais.



Une négligence scandaleuse de la banque de l'Union européenne

La BEI est la banque de l'Union européenne et elle se présente comme « *le partenaire du développement de la plupart des pays ACP depuis quelque 30 à 40 ans* »²⁰. Elle agit dans la région Afrique-Caraïbes-Pacifique sur mandat des accords de Cotonou, dont les objectifs sont la réduction de la pauvreté et le développement durable. Elle a pour actionnaire les Etats membres de l'Union européenne, qui souscrivent son capital, avec de l'argent public. Pourtant, **le financement d'une mine de cuivre et de cobalt de grande envergure ne correspond à aucun des objectifs de coopération entre la RDC et l'Union Européenne.** La mine de Tenke Fungurume vise à exploiter une ressource limitée, et la mise en œuvre du projet a aggravé la situation des populations locales.

La situation locale, alors que le projet vient tout juste de commencer, est déjà très tendue: manifestations, population déplacée sans relogement, conflits autour des conditions d'embauches, conflits avec les mineurs artisanaux, tensions constantes entre la population et l'entreprise... La BEI n'a pour l'instant émis aucun commentaire. Il semble difficile aujourd'hui, étant donné l'absence actuelle de procédure de suivi et de capacités matérielles de la banque²¹, qu'elle surveille efficacement la mise en œuvre du projet. Il semble également peu probable, étant donné l'absence de procédure claire et précise de sanction, que la BEI intervienne, quel que soit le comportement de TFM. La banque a donc signé un chèque en blanc à TFM.

19 Voir: <http://www.eib.org/projects/news/eib-support-for-the-extractive-industry-transparency-initiative.htm>. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) vise à assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives, en établissant l'obligation pour les entreprises de publier les sommes qu'elles paient, et aux gouvernements de révéler ce qu'ils reçoivent. Voir: www.eitransparency.org

20 <http://www.bei.org/projects/regions/acp/index.htm>

21 Voir le rapport des Amis de la Terre BEI: six ans de financement du pillage minier en Afrique, novembre 2007, disponible en ligne <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-des-Amis-de-la.html>

6. Recommandations

Au regard de la corruption de l'opacité, et de l'absence de bénéfice de ce projet tel qu'il est conçu actuellement pour la population congolaise, la société civile avait déjà exprimé de graves préoccupations à la BEI, avant qu'elle ne décide d'approuver le prêt. **Maintenant qu'elle est impliquée dans ce projet minier, nous lui demandons d'assumer ses responsabilités**, et notamment:

- de demander au gouvernement congolais de faire connaître publiquement le processus qu'il compte suivre dans la renégociation des contrats miniers, y compris les **critères utilisés lors des renégociations**, et de publier les contrats révisés ;
- de promouvoir une **révision transparente** de ces contrats, sous la supervision d'experts juridiques internationaux et indépendants et de membres de la société civile ;
- d'exiger que tout paiement versé au gouvernement par TFM dans le cadre des renégociations soit entièrement **déclaré et justifié** ;
- de commissionner une **enquête sur le terrain** afin d'analyser la situation des communautés locales, et de conditionner le versement de son prêt au respect de ses obligations sociales par TFM ;
- et, compte tenu de la situation de faible gouvernance en RDC, de mettre en place des **procédures de suivi régulier du projet**, incluant notamment des visites sur le terrain et un rapport annuel public sur l'avancement du projet, les bénéfices perçus par l'Etat congolais, la prise en compte de l'environnement, et les avancées en terme de développement communautaire et de réduction de la pauvreté pour la population.

En outre, afin qu'elle respecte son mandat de développement et qu'elle évite la destruction de l'environnement et des conditions de vie des populations causées par des projets miniers, nous demandons à la BEI d'instaurer un moratoire sur le financement de tout nouveau projet minier en Afrique, tant qu'elle n'aura pas réformé ses pratiques.

La BEI doit notamment, dans le processus de révision de ses normes:

- Adopter les meilleures normes environnementales et sociales internationales en vigueur, en se basant notamment sur la Revue des Industries Extractives et le rapport BEI: *six ans de financement du pillage minier en Afrique* des Amis de la Terre²²;
- Financer en priorité des projets permettant réellement de lutter contre la pauvreté, sur la base de critères sociaux-économiques et de concertation avec les pays concernés ;
- Améliorer significativement la transparence de ses opérations, et prendre des mesures concrètes d'application de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, qui doivent devenir des éléments clés de son évaluation des projets.



²² Voir note de bas de page n°20

www.counterbalance-eib.org
email: info@counterbalance-eib.org

Counter

Balance
 Réformer
la Banque
européenne
d'investissement